

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal  
Commission «Epanouissement du citoyen et jeunesse»

Séance du 15 novembre 2010  
Séance du 12 octobre 2010

## 16 Club Amical de Tennis de Creil - contrat d'objectifs - renouvellement

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, CARLIER MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, ASSAMTI, Mme DINGIVAL, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes M'BAYE-DIAO, Mmes MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BASMAISON

M. GRIMBERT

Mme BOUKHELIF

Mme KOUACHI-MAHSA

M. RIFI-SAIDI

Mme PAMART

Mme BARBETTE

M. MACHU

M. SEGUIN

Mme FEVRIER

M. CHEURFA

Etaient absents :

Pouvoir à : M. MONTES

Pouvoir à : M. BERNARD-LUNEAU

Pouvoir à : Mme CARLIER

Pouvoir à : Mme M'BAYE-DIAO

Pouvoir à : Mme JAJAN

Pouvoir à : M. SZPIRKO

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

Pouvoir à : Mme MAUPIN

Pouvoir à : M. TAHI

Pouvoir à : Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à : M. NACHITE

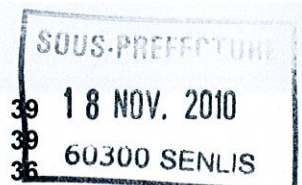
■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés



■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Cédric LEMAIRE, conseiller municipal délégué, expose :

Afin de favoriser et promouvoir la pratique du tennis et l'éducation à la citoyenneté par le sport, la ville de Creil souhaite renouveler le contrat d'objectifs avec le Club Amical de Tennis de Creil.

Le document précise, dans le cadre de la politique sportive, les missions et engagements réciproques de la ville et de l'association.

Ce contrat d'objectifs est établi à compter du 20 juillet 2010 et jusqu'au 31 décembre 2013. Il détaille notamment la formation des cadres, l'élargissement des publics, les résultats sportifs, la participation aux événements locaux ainsi que les aides directes et indirectes apportées par la commune.

Il vous est demandé d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer ce contrat d'objectifs.

Vous êtes appelés à voter.



# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu le contrat d'objectifs ci-annexé,  
Vu l'avis de la commission «Epanouissement du citoyen et jeunesse» en date du 12 octobre 2010,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36                      Pour : 36                      Contre : 0                      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article unique** : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat d'objectifs, du 20 juillet 2010 au 31 décembre 2013, avec le Club Amical de Tennis de Creil.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **18 NOV. 2010**                      Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : **18 NOV. 2010**

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil,  
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le 18.11.10. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Rahby

